# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

WEICON F2 Epoxy Hardener

## Section 1. Identification

**Identificateur de produit** : WEICON F2 Epoxy Hardener

**Code du produit** : 102002

**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées**

**Utilisations identifiées**

Durcisseur pour résines.

**Données relatives au fournisseur** :

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 25,
48157 Münster, Germany
phone: +49 251 93220,
Fax: +49 251 9322244
email: info@weicon.de,
URL: www.weicon.de

**Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS** : msds@weicon.de

**Contact national**

WEICON Canada Inc.
20 Steckle Place, Unit 20
Kitchener, Ontario N2E 2C3, CA
www.weicon.ca
E-mail: info@weicon.ca
Telephone: +1-519-896-5252
Telefax: +1-519-896-5254

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence** : **+1 866 928 0789 (24h - Toll free)**
**TRANSPORT EMERGENCY CONTACT :+1 866 928 0789 ((24h - Toll free)**

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1C
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH**

**Pictogrammes de danger** :

**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au foetus.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

## Section 2. Identification des dangers

**Prévention** : P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage.

**Intervention** : P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P304 + P340, P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301 + P310, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage** : P405 - Garder sous clef.

**Élimination** : P501 - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

| Nom des ingrédients | Synonymes | % (p/p) | Numéro CAS | |
|---|---|---|---|---|
| Fatty acids C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine | Fatty acids C18 unsaturated, reaction products with tetraethylenepentamine; Reaction products of C18 (unsaturated) fatty acids with tetraethylenepentamine | ≥80 | 1226892-45-0 | |
| 4,4'-isopropylidenediphenol | 4,4'-isopropylidènediphénol; 4,4'-isopropylidènediphénol; bisphenol A | ≥5 - ≤10 | 80-05-7 | |
| 2-piperazin-1-ylethylamine | 2-pipérazin-1-yléthylamine; 2-pipérazine-1-yléthylamine | ≥1 - ≤5 | 140-31-8 | |

**Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.**

**Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

# Section 4. Premiers soins

**Description des premiers soins nécessaires**

**Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

**Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

**Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

**Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Signes/symptômes de surexposition**

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

# Section 4. Premiers soins

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

**Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

**Voir Information toxicologique (section 11)**

# Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Moyens d'extinction**

**Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

# Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

# Section 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

**Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

# Section 8. Contrôle de l’exposition/protection individuelle

**Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Aucun.

**Indices d'exposition biologique**

Aucun index d'exposition connu.

**Contrôles d’ingénierie appropriés** : Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**Mesures de protection individuelle**

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

**Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu’une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Recommandé : 1 à 4 heures (temps de protection): caoutchouc nitrile; 0,4 mm; EN 374-5 Cat. III ; 4 à 8 heures (temps de protection): Viton®/caoutchouc butyle; 0,7 mm; EN388 Cat.II / EN374 Cat.III / EN374-2

**Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

**Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

**Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d’une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d’aspects d’utilisation importants. Recommandé : filtre contre les vapeurs organiques (type AX) et les particules

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

**Apparence**

| | | |
|---|---|---|
| **État physique** | : | Liquide. |
| **Couleur** | : | Bleu. |
| **Odeur** | : | Neutre. |
| **Seuil olfactif** | : | Non disponible. |
| **pH** | : | 11 |
| **Point de fusion et point de congélation** | : | Non disponible. |
| **Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** | : | >200°C (>392°F) |
| **Point d'éclair** | : | Vase clos: 147°C (296.6°F) [Pensky-Martens] |
| **Taux d'évaporation** | : | Non disponible. |
| **Inflammabilité** | : | Non disponible. |
| **Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** | : | Non disponible. |
| **Tension de vapeur** | : | 0.01 kPa (0.075006 mm Hg) |
| **Densité de vapeur relative** | : | Non disponible. |
| **Densité relative** | : | Non disponible. |
| **Densité** | : | 0.98 g/cm³ [25°C (77°F)] |
| **Solubilité** | : | |

Non disponible.

| | | |
|---|---|---|
| **Solubilité dans l'eau** | : | Non disponible. |
| **Miscible avec l'eau** | : | Non. |
| **Coefficient de partage n-octanol/eau** | : | Non applicable. |
| **Température d'auto-inflammation** | : | Non applicable. |
| **Température de décomposition** | : | Non disponible. |
| **Viscosité** | : | Dynamique: 450 à 900 mPa·s (450 à 900 cP) |
| **Temps d'écoulement (ISO 2431)** | : | Non disponible. |

**Caractéristiques des particules**

| | | |
|---|---|---|
| **Taille médiane des particules** | : | Non applicable. |

# Section 10. Stabilité et réactivité

| | | |
|---|---|---|
| **Réactivité** | : | Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| **Stabilité chimique** | : | Le produit est stable. |
| **Risque de réactions dangereuses** | : | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |

# Section 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

**Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

# Section 11. Données toxicologiques

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Non disponible.

**Irritation/Corrosion**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|---|---|---|---|---|---|
| 4,4'-isopropylidenediphenol | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 250 ug | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 250 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |
| 2-piperazin-1-ylethylamine | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 24 heures 20 mg | - |
| | Peau - Hautement irritant | Lapin | - | 24 heures 5 mg | - |

**Sensibilisation**

Non disponible.

**Mutagénicité**

Non disponible.

**Cancérogénicité**

Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Non disponible.

**Tératogénicité**

Non disponible.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|---|---|---|---|
| 4,4'-isopropylidenediphenol | Catégorie 3 | - | Irritation des voies respiratoires |

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|---|---|---|---|
| 2-piperazin-1-ylethylamine | Catégorie 1 | - | - |

**Risque d'absorption par aspiration**

Non disponible.

# Section 11. Données toxicologiques

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme**

**Exposition de courte durée**

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

**Exposition de longue durée**

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

**Effets chroniques potentiels sur la santé**

Non disponible.

**Généralités** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** : Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

**Valeurs numériques de toxicité**

**Estimations de la toxicité aiguë**

# Section 11. Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|---|---|---|---|---|---|
| WEICON F2 Epoxy Hardener | 12500 | 7500.0 | N/A | N/A | N/A |
| 2-piperazin-1-ylethylamine | 500 | 300 | N/A | N/A | N/A |

# Section 12. Données écologiques

**Toxicité**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|---|---|---|---|
| 4,4'-isopropylidenediphenol | Aiguë CE50 8.65 mg/l Eau de mer | Algues - *Stephanodiscus hantzschii* - Phase de croissance exponentielle | 96 heures |
| | Aiguë CE50 7.3 mg/l Eau douce | Daphnie - *Daphnia magna* - Néonate | 48 heures |
| | Chronique NOEC 2 mg/l Eau douce | Algues - *Chlorolobion braunii* - Phase de croissance exponentielle | 4 jours |
| | Chronique NOEC 10 µg/l Eau de mer | Crustacés - *Tigriopus japonicus* - Nauplius | 21 jours |
| | Chronique NOEC 30 µg/l Eau douce | Daphnie - *Daphnia magna* - Néonate | 21 jours |
| | Chronique NOEC 0.2 µg/l Eau douce | Poisson - *Carassius auratus* - Adulte | 90 jours |
| 2-piperazin-1-ylethylamine | Aiguë CL50 2190000 µg/l Eau douce | Poisson - *Pimephales promelas* | 96 heures |

**Persistance et dégradation**

Non disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogKoe | FBC | Potentiel |
|---|---|---|---|
| Fatty acids C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine | 2.2 | - | Faible |
| 4,4'-isopropylidenediphenol | 3.4 | 20 à 67 | Faible |
| 2-piperazin-1-ylethylamine | -1.48 | - | Faible |

**Mobilité dans le sol**

**Coefficient de répartition sol/eau ($K_{OC}$)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

# Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

# Section 14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le TMD | Classification pour le DOT | IMDG | IATA |
|---|---|---|---|---|
| **Numéro ONU** | UN2735 | UN2735 | UN2735 | UN2735 |
| **Désignation officielle de transport de l'ONU** | AMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (Fatty acids C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine, Bisphénol A) | Amines, liquid, corrosive, n.o.s. | AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Fatty acids C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine, N-Aminoéthyl pipérazine) | Amines liquides corrosives, n.s.a. (Fatty acids C18 unsat, reaction products with tetraethylenepentamine, N-Aminoéthyl pipérazine) |
| **Classe de danger relative au transport** | 9 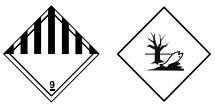 | 9 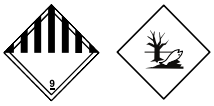 | 8 | 8 |
| **Groupe d'emballage** | III | III | III | III |
| **Dangers environnementaux** | Oui. | Oui. | Oui. | Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise. |

**Autres informations**

**Classification pour le TMD** : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin).
La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.
**Limite pour explosifs et indice des quantités limitées** 1
**Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers** 1
**Dispositions particulières** 16

**Classification pour le DOT** : Ce produit n'est pas réglementé comme polluant marin lorsqu'il est transporté par voie navigable intérieure en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg ou par voie routière, ferroviaire ou aérienne intérieure en format non en vrac, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de §§ 173.24 et 173.24a.
**Quantité limitée** Oui.
**Instructions de conditionnement** Exceptions: 154. Non vrac: 202. Vrac: 242.
**Limitation de quantité** Voie aérienne [aéronef de passagers]/ferroviaire: 1 L. Avion cargo: 30 L.
**Dispositions particulières** B2, IB2, T11, TP1, TP27

# Section 14. Informations relatives au transport

**IMDG** : La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.
**Urgences** F-A, S-B
**Dispositions particulières** 274

**IATA** : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.
**Limitation de quantité** Avion-passagers et avion-cargo: 1 L. Directives du conditionnement 851. Avion-cargo uniquement: 30 L. Directives du conditionnement 855. Quantités limitées - Avion-passagers: 0.5 L. Directives du conditionnement Y840.
**Dispositions particulières** A3, A803

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur :** toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

# Section 15. Informations sur la réglementation

**Listes canadiennes**

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: bisphénol A

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Les composants suivants sont répertoriés: 4,4'-isopropylidènediphénol

**Réglementations Internationales**

**Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

**Protocole de Montréal**

Non inscrit.

**Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants**

Non inscrit.

**Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)**

Non inscrit.

**Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds**

Non inscrit.

**Liste d'inventaire**

**Australie** : Indéterminé.

**Canada** : Indéterminé.

**Chine** : Indéterminé.

**Union économique eurasiatique** : **Inventaire de la Fédération russe**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Japon** : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
**Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.

**Nouvelle-Zélande** : Indéterminé.

**Philippines** : Indéterminé.

**République de Corée** : Indéterminé.

**Taïwan** : Indéterminé.

## Section 15. Informations sur la réglementation

| | | |
|---|---|---|
| **Thaïlande** | : | Indéterminé. |
| **Turquie** | : | Indéterminé. |
| **États-Unis** | : | Indéterminé. |
| **Viêt-Nam** | : | Tous les composants sont répertoriés ou exclus. |

## Section 16. Autres informations

**Historique**

| | | |
|---|---|---|
| **Date d'impression** | : | 4/25/2025 |
| **Date d'édition/Date de révision** | : | 4/24/2025 |
| **Date de publication précédente** | : | Aucune validation antérieure |
| **Version** | : | 3.3 |
| **Légende des abréviations** | : | ETA = Estimation de la toxicité aiguë<br>FBC = Facteur de bioconcentration<br>SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques<br>RPD = Règlement sur les produits dangereux<br>IATA = Association international du transport aérien<br>CVI = conteneurs en vrac intermédiaires<br>code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses<br>LogKoe = coefficient de partage octanol/eau<br>MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)<br>N/A = Non disponible<br>SGG = Groupe de séparation<br>NU = Nations Unies |

**Procédure utilisée pour préparer la classification**

| Classification | Justification |
|---|---|
| CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1C | Méthode de calcul |
| LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 | Méthode de calcul |
| SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A | Méthode de calcul |
| TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1 | Méthode de calcul |
| TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1 | Méthode de calcul |

**Références** : Non disponible.

**Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.**

**Avis au lecteur**

**Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.**
**Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.**